

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

*En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement*

## Projet de parc photovoltaïque Commune de Montesquieu-des-Albères (66740)

### Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Energy dont le siège social est situé 1 Rue de la Soufflerie à Toulouse (31500) développe un projet photovoltaïque d'une surface d'environ 5 hectares pour une puissance totale d'environ 6,5 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Montesquieu-des-Albères fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Energy.

### Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du **lundi 18 novembre au mardi 3 décembre 2024 inclus**.

### Modalités de la concertation préalable :

#### Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Montesquieu-des-Albères pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :  
[www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/montesquieu-des-alberes.html](http://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/montesquieu-des-alberes.html)

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une **permanence publique** sera assurée par le responsable du projet le **Mercredi 27 novembre 2024 de 16h à 20h à la salle des fêtes Jean Thubert à Montesquieu-des-Albères**.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Montesquieu-des-Albères (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Energy, à l'attention d' Axel Isnardon - 1 Rue de la Soufflerie - 31500 Toulouse ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [axel.isnardon@aboenergy.com](mailto:axel.isnardon@aboenergy.com)

### A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Montesquieu-des-Albères ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.